

Léopold GILLES et Anne LOONES

Précarité, isolement et conditions de logement : la profonde fragilité des personnes âgées

Le récent débat national sur la dépendance a mis en lumière l'importance et la diversité des besoins des personnes âgées en matière d'aide. Ce débat a souligné la nécessité d'évaluer la perte d'autonomie sous l'angle habituel de la capacité à accomplir les actes de la vie quotidienne mais aussi de tenir compte de l'environnement des personnes âgées, qui peut avoir une incidence importante sur leur autonomie. La notion de fragilité a pu être ainsi évoquée pour mieux circonscrire le concept mouvant de « dépendance ».

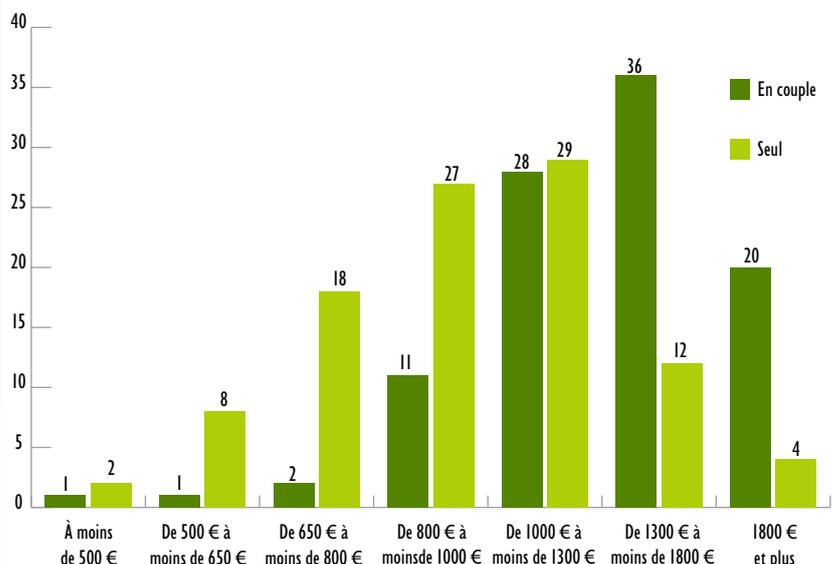
Les enquêtes menées par le CRÉDOC depuis 2007, à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), permettent de repérer et de décrire de façon très concrète les difficultés que rencontrent au quotidien les retraités bénéficiaires de l'action sociale de la CNAV. Ces personnes sont encore en situation de relative autonomie (contrairement aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou « APA »), mais elles ont besoin d'une aide financière ou matérielle pour continuer à vivre à domicile: aides ménagères, garde à domicile, aide au retour à domicile après hospitalisation, travaux d'adaptation de l'habitat... Ces difficultés touchent à leur situation financière et mettent en relief des facteurs de fragilité qui constituent autant de risques de perte d'autonomie: restrictions sur l'alimentation et la santé, difficultés de mobilité, sentiment de solitude...

> Des retraités contraints à des restrictions importantes

Les retraités bénéficiaires de l'action sociale de la CNAV (environ 350 000 personnes au total) disposent de revenus modestes: parmi eux, 55 % des personnes seules et 44 % des couples concernés sont pauvres au regard des seuils de pauvreté monétaire calculés par l'INSEE, qui s'établissent à environ 950 € pour une personne seule et environ 1 500 € pour un couple (voir encadré), alors que seulement 10 % des 65 ans et plus le sont en France.

Ces montants reflètent leurs trajectoires professionnelles: 62 % des hommes concernés étaient ouvriers et 62 % des femmes, employées. Leur niveau de revenu a peu évolué au cours des cinq dernières années et confirme que l'action sociale de la CNAV répond en priorité aux besoins des retraités les plus modestes. ● ● ●

SEULS OU EN COUPLE, LES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS DE LA CNAV VIVENT AVEC DE FAIBLES REVENUS MENSUELS (EN%)



Source: Enquête satisfaction CNAV - exploitation CRÉDOC, vague 2011.

Ce faible niveau de revenus génère des difficultés à boucler son budget en fin de mois. Six bénéficiaires de l'action sociale de la CNAV sur dix disent ainsi « s'en sortir difficilement ». Un tiers déclare rencontrer de réels problèmes pour régler ses factures (EDF, loyers) ou se nourrir. Six sur dix affirment même que leur niveau de vie s'est dégradé depuis la crise de 2008. De fait, la moitié des bénéficiaires s'impose des restrictions. Si celles-ci touchent majoritairement des postes tels que l'habillement, les vacances et les loisirs (six cas sur dix), elles concernent aussi, de façon plus inquiétante, l'alimentation : une forte majorité, 87 %, privilégie désormais les marques, les magasins ou les produits alimentaires à bas prix. Enfin, 31 % des bénéficiaires interrogés ont renoncé soit à des dépenses d'optique, soit à des soins dentaires soit à une consultation de spécialiste depuis trois mois. Si ces soins sont moins essentiels au quotidien qu'une consultation chez un généraliste, y recourir tardivement peut s'avérer préjudiciable à plus long terme.

La fréquence de ces restrictions est certes proche de celle mesurée pour l'ensemble des Français, mais elle est plus préoccupante pour les personnes âgées. C'est notamment le cas pour les dépenses en rapport avec la santé, alors même que plus de la moitié des bénéficiaires des prestations CNAV estiment que leur état de santé s'est dégradé au cours des douze derniers mois.

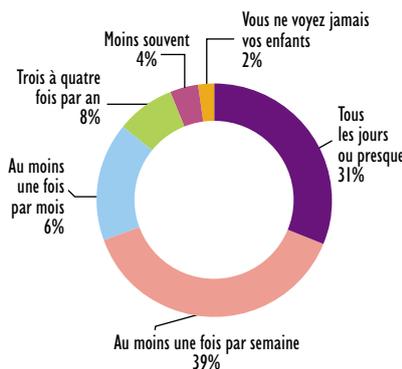
> Des dépenses limitées à l'essentiel, qui laissent peu de place à la vie sociale

Les principales dépenses des bénéficiaires de l'action sociale de la CNAV concernent l'alimentation, comme la plupart des personnes de leur âge. La part de ce poste après 65 ans (19,6 %) est deux fois plus élevée qu'avant 25 ans (9,8 %) selon l'INSEE.

Les loisirs sont en revanche nettement moins fréquents que pour l'ensemble de la population : seulement 20 % des personnes interrogées déclarent ainsi être allées au spectacle au cours des

LES CONTACTS AVEC LES ENFANTS SONT FRÉQUENTS

Fréquence des contacts sur 3 961 bénéficiaires ayant un enfant



Source : Enquête satisfaction CNAV- exploitation CRÉDOC, vague 2011.

douze derniers mois (contre 65 % des personnes de 15 ans et plus) et 35 % être parties en vacances (contre 48 % des retraités). Les personnes âgées sont certes peu mobiles, et préfèrent souvent rester chez elles par choix autant que par nécessité, mais le faible accès aux loisirs est un facteur potentiel d'isolement social.

> Des personnes bien entourées et aidées

Jeunes ou moins jeunes, les retraités interrogés sont malgré tout bien entourés, notamment par leurs enfants : les deux tiers ont au moins un enfant qui habite à moins d'une heure de chez eux. Cette proximité géographique favorise les contacts : sept bénéficiaires de l'action sociale de la CNAV sur dix voient un de leurs enfants au moins une fois par semaine.

Les autres membres de la famille, les voisins et les amis sont eux aussi en contact avec ces retraités. Au total, les trois quarts des bénéficiaires rendent des visites et en reçoivent au moins une par semaine.

L'entourage, notamment les enfants dans un cas sur deux, répond souvent aux besoins d'aides quotidiennes des personnes âgées, en particulier pour se déplacer, faire les courses, effectuer des démarches administratives ou encore pour rendre des services ponctuels

et assurer une veille continue en cas de problème, notamment en cas de maladie. Avant de bénéficier des aides de la CNAV, les deux tiers des bénéficiaires interrogés étaient aidés par leurs proches. L'aide familiale s'inscrit donc en complément de l'aide de la CNAV.

> Un fort sentiment de solitude malgré la présence et l'aide de l'entourage

Malgré ces contacts, un tiers des bénéficiaires de l'action sociale déclare se sentir souvent seul, proportion stable depuis 5 ans. Le fait de vivre seul et l'absence de visites accroissent ce sentiment de solitude : 41 % des personnes vivant seules en souffrent contre 22 % de celles vivant en couple. La solitude est par ailleurs anxiogène quand on reste chez soi : 51 % des personnes interrogées ont peur d'avoir un malaise ou de tomber quand elles sont seules.

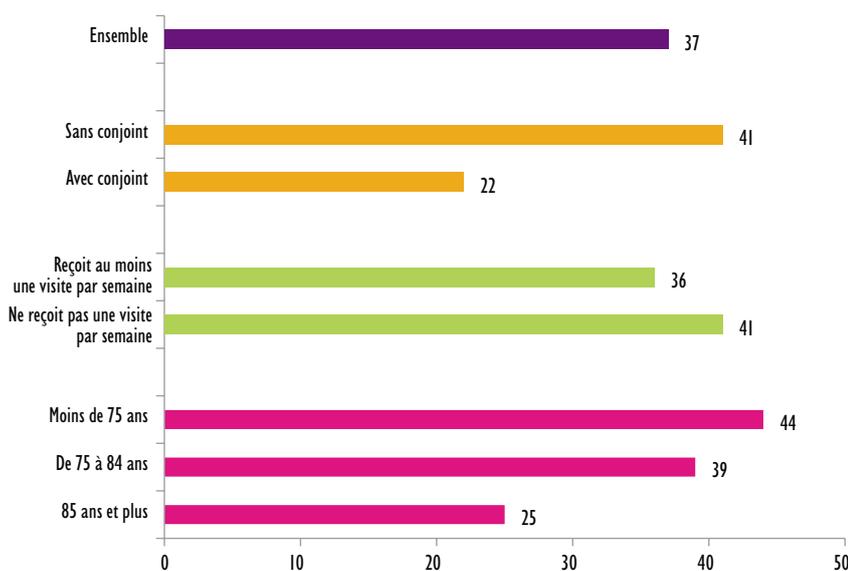
Ce sentiment de solitude est plus important chez les moins âgés : près de la moitié des moins de 75 ans le ressentent souvent (44 %), contre un quart des bénéficiaires de 85 ans et plus. Ce phénomène peut être lié au fait que les premières années de la retraite correspondent à une rupture brutale en termes de relations sociales, pour des personnes dont la vie professionnelle est encore récente, et qui souffrent davantage de ce soudain changement de rythme quotidien.

L'ACTION SOCIALE DE LA CNAV

L'action sociale de la CNAV est destinée à financer des aides au maintien à domicile pour les personnes âgées de 60 ans et plus qui ne sont pas encore en situation de dépendance (GIR 5 ou 6). Depuis 2005, la CNAV cible en priorité les retraités ayant de faibles ressources et isolés, et a diversifié ses aides longtemps limitées à l'aide ménagère, en proposant un plan d'actions personnalisé (PAP) pouvant inclure un accompagnement pour faire les courses ou pour emprunter les transports en commun, des services de portage de repas ou encore de téléalarme.

UN SENTIMENT DE SOLITUDE LARGEMENT PARTAGÉ

Éprouve souvent un sentiment de solitude (en %)



Source : Enquête cohorte CNAV 2009 - exploitation CRÉDOC.

> Le logement, un « refuge » à adapter

L'attachement à leur logement est très fort chez les retraités interrogés, qui s'en disent très satisfaits (93 % pour le confort et 94 % pour l'emplacement) : ils y vivent d'ailleurs souvent depuis de nombreuses années (plus des deux tiers depuis plus de 20 ans). Seule une personne concernée sur dix souhaite

ainsi déménager, essentiellement en raison d'un état de santé trop dégradé. L'entrée en institution, médicalisée ou non, est souvent envisagée sous l'angle de la nécessité absolue, comme une fin de vie non choisie, ainsi que l'a révélé une étude qualitative récente du CRÉDOC auprès de personnes âgées dépendantes à Paris.

Avec l'avancée en âge, les retraités passent de plus en plus de temps

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE SELON L'INSEE

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit au sein d'un foyer dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative en utilisant en général un seuil fixé conventionnellement à 60 % du revenu médian. Ce seuil correspondait, en 2009, à 954 euros pour une personne seule, et 1 431 euros pour un couple sans enfant.

dans leur logement, lequel se révèle de moins en moins adapté. Deux bénéficiaires sur dix déclarent ainsi être gênés au quotidien dans leur logement et 44 % pensent y rencontrer des problèmes en vieillissant. Le principal obstacle est lié à l'existence de marches : 44 % doivent monter et descendre des escaliers au quotidien, que ce soit dans leur maison ou parce que leur appartement est à l'étage sans ascenseur. Près d'un quart sont par ailleurs gênés par des escaliers ou une porte lourde pour entrer ou sortir de chez eux. Or, ces obstacles provoquent fréquemment des chutes qui peuvent réduire la mobilité : 37 % ont fait une chute au cours des 12 derniers mois, et la moitié d'entre eux a mis plus d'un mois pour s'en remettre, du fait d'entorses, d'un os fêlé ou cassé.

SE RÉSOUDRE À QUITTER SON LOGEMENT

Part des personnes pensant ne pas pouvoir rester longtemps dans leur logement selon les difficultés rencontrées (en %)

Difficultés pour entrer et sortir du logement	Pense ne pas pouvoir rester longtemps dans son logement
Oui	19
Non	10
Difficultés à l'intérieur du logement	
Oui	27
Non	10
Sentiment de solitude	
Souvent	23
Rarement	9
Jamais	2
Ensemble	12

Source : Enquête cohorte CNAV 2009 - exploitation CRÉDOC.

Guide de lecture : Parmi les personnes ayant des difficultés pour entrer et sortir de leur logement, 19 % pensent ne pas pouvoir rester dans leur logement de nombreuses années.

Pour faire face à ces difficultés, les personnes âgées interrogées préfèrent aménager leur habitat (62 %) plutôt que de déménager (22 %). Huit sur dix se disent prêtes à transformer une baignoire en douche, à enlever des tapis ou moquettes ou encore à poser des barres d'appui. Au cours des cinq dernières années, 56 % ont réalisé des travaux dans leur logement, principalement pour l'adapter au vieillissement. 41 % des bénéficiaires ont aussi des projets de travaux dans les cinq prochaines années, mais le coût présumé les amène parfois à y renoncer.

L'évocation de l'obstacle financier reflète une méconnaissance des aides existantes : les deux tiers des bénéficiaires ignorent en effet qu'il

existe des financements pour les travaux d'adaptation du logement liés à la perte d'autonomie et au vieillissement. Au total, seuls 12 % pensent ne plus pouvoir rester longtemps dans leur logement, mais cette crainte est nettement plus prononcée chez les personnes isolées et quand le logement est particulièrement inadapté.

> La prévention des chutes : des actions à cibler sur les plus jeunes ?

Les risques de chutes concernent donc plus d'une personne sur trois (37 %), et une proportion équivalente des personnes interrogées (42 %) se déclare par ailleurs intéressée pour participer à des groupes de prévention des chutes. Cet intérêt est particulièrement marqué chez les moins de 75 ans, qui sont plus d'un sur deux à manifester leur intérêt sur ce sujet. Cette attente constitue une réelle opportunité pour sensibiliser les personnes âgées le plus en amont possible des difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer. ■

LES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS DE LA CNAV : UN PROFIL STABLE DEPUIS 2007 (EN %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Âge					
Moins de 75 ans	22	26	27	24	18
De 75 à 84 ans	50	48	48	46	48
85 ans de plus	28	26	25	30	34
Âge moyen	80 ans	79 ans	79 ans	80 ans	81 ans
Sexe					
Femme	83	78	78	79	81
Homme	17	22	22	21	19
CSP du bénéficiaire					
Artisan, chef d'entreprise	8	8	7	6	6
Cadre supérieur	2	2	2	2	2
Profession intermédiaire	7	6	10	8	8
Employé	48	49	48	49	51
Ouvrier	35	34	32	34	32
Agriculteur	0	0	0	1	1
Autre	0	1	1	0	0
Situation familiale					
Célibataire	17	19	19	18	15
Veuf	59	51	50	54	56
En couple	24	30	31	28	29
Lieu d'habitation					
En centre ville	-	46	39	38	43
En périphérie	-	40	43	42	41
Dans un lieu isolé géographiquement	-	14	18	20	16
Total	100	100	100	100	100

Source : Enquête satisfaction CNAV - exploitation CRÉDOC.

LE BAROMÈTRE CNAV ET SON VOLET MODES DE VIE ET ATTENTES

Depuis 2007, le CRÉDOC interroge chaque année un échantillon représentatif de 4500 bénéficiaires en termes de région (caisse), âge, sexe et aides. Les aides prises en compte dans

la construction de l'échantillon ont évolué au cours du temps en lien avec les réorientations de l'action sociale de la CNAV (développement des PAP). 500 d'entre eux sont par ailleurs sollicités une seconde fois pour répondre à une série de questions sur leurs conditions de vie, leurs besoins et leurs attentes, les thèmes

d'interrogation variant chaque année. En outre, en 2009, une cohorte de 1 000 personnes a été interrogée et le sera à nouveau en 2012 afin d'analyser l'évolution des modes de vie. Ces différentes enquêtes, complémentaires entre elles, permettent de décrire de façon précise et concrète les modes de vie de cette population.

Pour en savoir plus

- > La perte d'autonomie et la dépendance à Paris : vécu et représentations - E. Albérola, étude qualitative du CRÉDOC pour la Médiatrice de Paris, août 2010 (téléchargeable sur le site du CRÉDOC : www.credoc.fr).
- > La fragilité des personnes âgées : perceptions et mesures, A. Loones - E. David-Alberola - P. Jauneau, Cahier de recherche du CRÉDOC n° 256 - décembre 2008.
- > Les emplois dans les services à domicile aux personnes âgées, Approche d'un secteur statistiquement indéfinissable, I. Aldeghi - A. Loones, Cahier de recherche du CRÉDOC n° 277 - décembre 2010.